



Conseil Municipal du 15/10/2018

Séance ordinaire

COMMUNE D'ARDON

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 octobre 2018, s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 15 octobre 2018 à 20h30.

Membres présents : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1^{er} adjoint), Guy LASNIER (2^e adjoint), André RAIGNEAU (4^{ème} Adjointe), Anne REAU, Marc VILLAR, Jean-Claude DALLOT, Marylène URBANIAK, Nathalie FROUX, Sylviane CHEVRIER et Michel TATIN.

Membres absents ayant donné pouvoir : Véronique FAUVE (3^e Adjointe) ayant donné pouvoir à Jean-Paul ROCHE, Monique BILLOT ayant donné pouvoir à Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Gaël VERRIER ayant donné pouvoir à Sylviane CHEVRIER et Odile KOPP-HABERT ayant donné pouvoir à Michel TATIN.

Début de séance : 20h35

Fin de séance : 23h40

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) : Elysabeth BLACHAIS CATOIRE à L'UNANIMITÉ.

Approbation du PV du conseil du 10 septembre 2018 : Le PV est approuvé à l'UNANIMITE

Madame le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Contrat de fourniture d'électricité pour l'école
- Extension du réseau ENEDIS pour le Domaine de l'Ardoux

Les conseillers approuvent ces ajouts à l'unanimité.

NB : Gaël VERRIER arrive à 20h40

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 FINANCES

1.1.1 Débat d'orientations budgétaires pour 2019

Délibération N° 2018-069

Rapporteurs : ElysaBETH BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

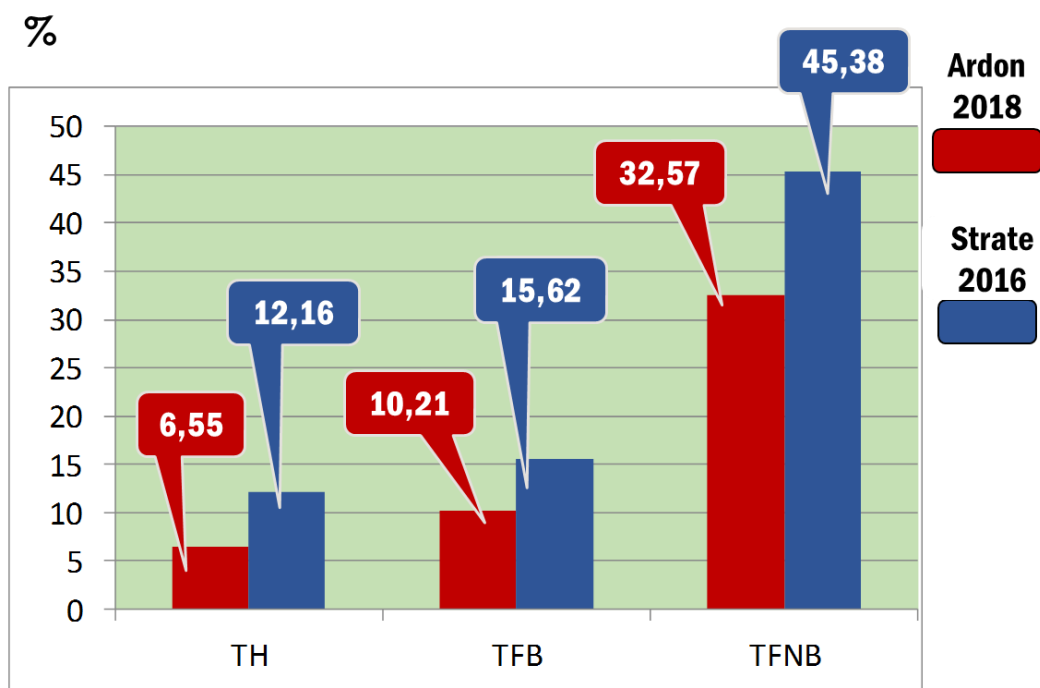
En introduction au débat d'orientations budgétaires, Madame le Maire rappelle les objectifs de la mandature, à savoir l'amélioration de la qualité de vie des Ardonnais, le maintien d'un aspect rural et résidentiel, la conservation de l'attractivité de la commune et l'encouragement d'un développement harmonieux et maîtrisé.

Elle précise que le débat d'orientations budgétaires, bien que non obligatoire pour une commune de moins de 3500 habitants, permet de donner une idée précise du contexte général et de l'évolution des grandes masses budgétaires et des principaux projets d'investissements pour l'année à venir.

Elle rappelle enfin que conformément à ce qui avait été annoncé, aucune proposition d'augmentation des taux ne sera présentée pour l'année 2019, les trois années d'augmentations fiscales étant passées.

Madame le Maire passe ensuite la parole à Monsieur ROCHE, qui expose les différentes orientations du projet de loi de finances pour l'année 2019, et ce qu'il implique pour la commune. Il présente les perspectives budgétaires pour l'année à venir, ainsi que les investissements prévisionnels, issus de reports de l'année en cours ou de nouveaux besoins à prendre en compte.

Comme évoqué précédemment, les taux pratiqués en 2019 seront identiques à ceux de 2018 et restent très inférieurs à ceux des communes de la même strate, comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous :



L'objectif de l'année 2019 est de dégager capacité d'autofinancement de 160 K€, un programme d'investissements de 730 K€, tout en conservant un fonds de roulement raisonnable :

15 Octobre 2018

Les perspectives budgétaires (BP 2019)

➤ Dépenses de fonctionnement	780 K€
• Charges à caractère général	300
• Charges de personnel	370
• Charges de gestion courante	80
• Charges financières	5
• Autres	25
➤ Recettes de fonctionnement	940 K€
• Produits des services	45
• Impôts et taxes	785
• Dotations et subventions	77
• Atténuation de charges	20
• Autres produits	13

CAF 160 K€

15 Octobre 2018

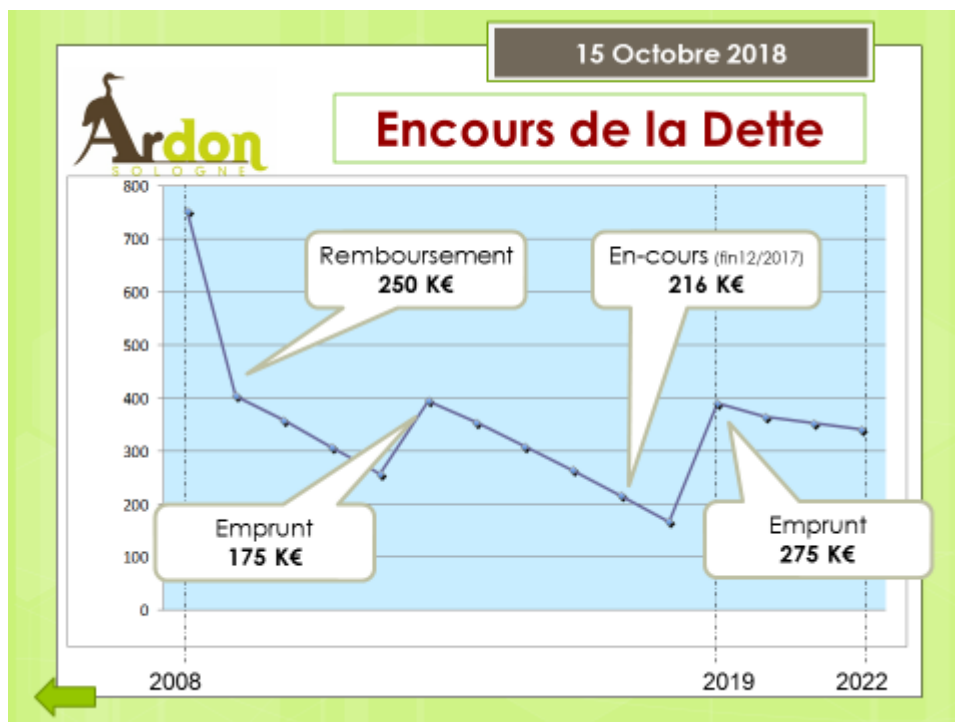
Les perspectives budgétaires (BP 2019)

Investissements prévisionnels

• Sécurité des entrées de bourg	150
• Voirie CV6	55
• Eclairage public	30
• Etude salle festive	15
• MAM/Kiné	400
• Ecole numérique	10
• Terrain multisports	70
Total	730



Les perspectives financières sont réévaluées sur le tableau ci-dessus, et il apparaît que pour réaliser le programme d'investissements prévu, le recours à l'emprunt sera nécessaire. Le niveau d'encours de la dette en 2019 sera proche de celui de 2013 :



Après échanges, le conseil municipal :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 préparatoire au budget primitif 2019 et du plan d'actions pour l'année.

1.2 AFFAIRES GENERALES

1.2.1 Indemnités des élus

Délibération N° 2018-070

Rapporteur : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de la part d'une conseillère municipale souhaitant renoncer à ses indemnités.

Ainsi, le calcul de l'enveloppe est revu de la manière suivante :

Indemnités de fonctions Modifié par décret n°2017-85 du 26/01/17	Calcul indice février 2017		Montant total annuel
Elu	% de l'indice 1022	Montant brut mensuel	Montant total brut an- nuel
Maire	27	1045,07 €	12 540,84 €
Adjoints (4)	12	464,47 €	22 294,56 €
Conseillers municipaux délégués (2)	5.5	212,88 €	5 109,12 €
Conseillers municipaux (6)	Forfait annuel	120 €	720,00 €
Total			40 664,52 €

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,
PREND ACTE de la demande reçue d'un conseiller municipal
PREND ACTE du calcul de l'enveloppe indemnitaire ainsi modifiée pour l'année 2019.

Le conseil municipal remercie Madame KOPP-HABERT pour cette démarche.

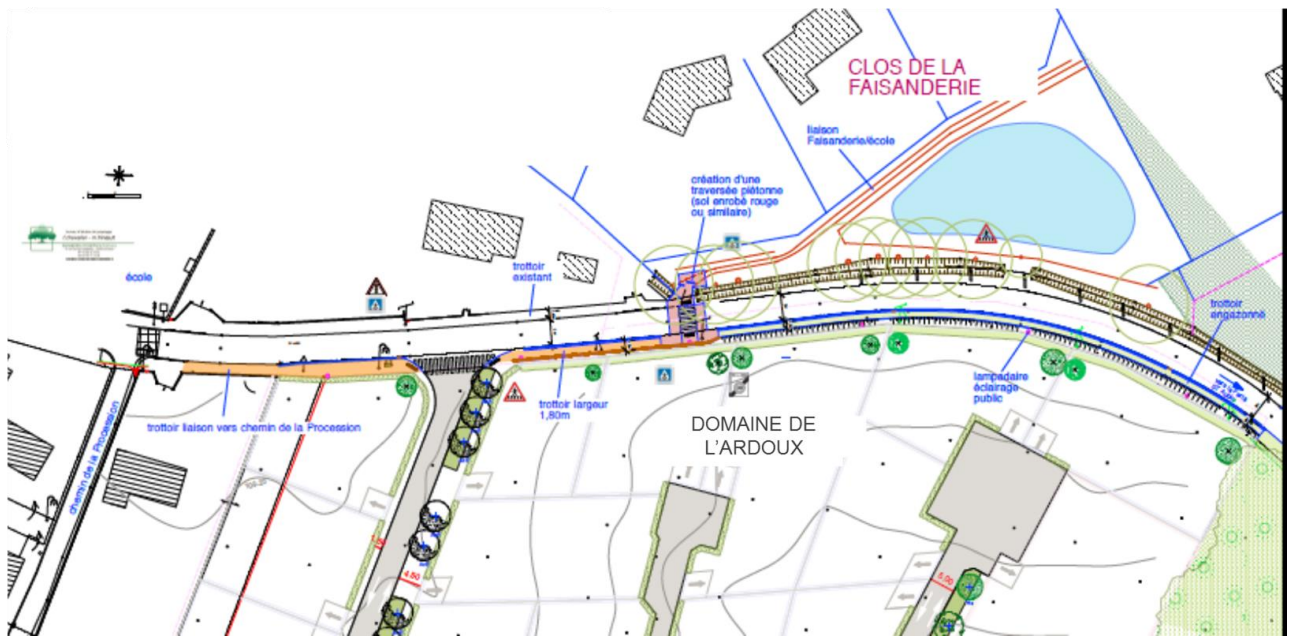
1.2.2 Travaux d'aménagement d'entrée de bourg de la RD168 Sud

Délibération N° 2018-071

Rapporteur : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire présente l'aménagement de l'entrée de bourg de la RD168 Sud prévue, comprenant l'aménagement d'un passage piétons à l'entrée du chemin du clos de La Faisanderie, l'aménagement de trottoirs entre le passage piétons et le chemin de la Procession, l'extension du réseau d'éclairage public, les aménagements permettant l'écoulement des eaux depuis la route.

L'estimation de ces travaux, initialement à 125 000 € HT, a été revue à la baisse par la modification de certaines prestations et ramenée à 95 000 € HT.



Monsieur ROCHE rappelle que la taxe d'aménagement à percevoir pour les constructions du lotissement du Domaine de l'Ardoux devrait avoisiner 80 000 € à percevoir sur 2 ans.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire à lancer les consultations

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux demandes de subventions

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés après avis de la CAO

1.2.3 Etude des flux de circulation

Rapporteur : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire présente le premier devis réalisé afin de procéder à l'étude de flux nécessaire préalablement à la définition des aménagements de sécurité à envisager sur les routes de la commune.

Considérant que deux autres devis restent à recevoir et que l'étude de flux ne pourra pas être réalisée en novembre, en raison de la prochaine déviation liée à la fermeture de la RD7 pour reprise du pont de l'autoroute, la décision sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

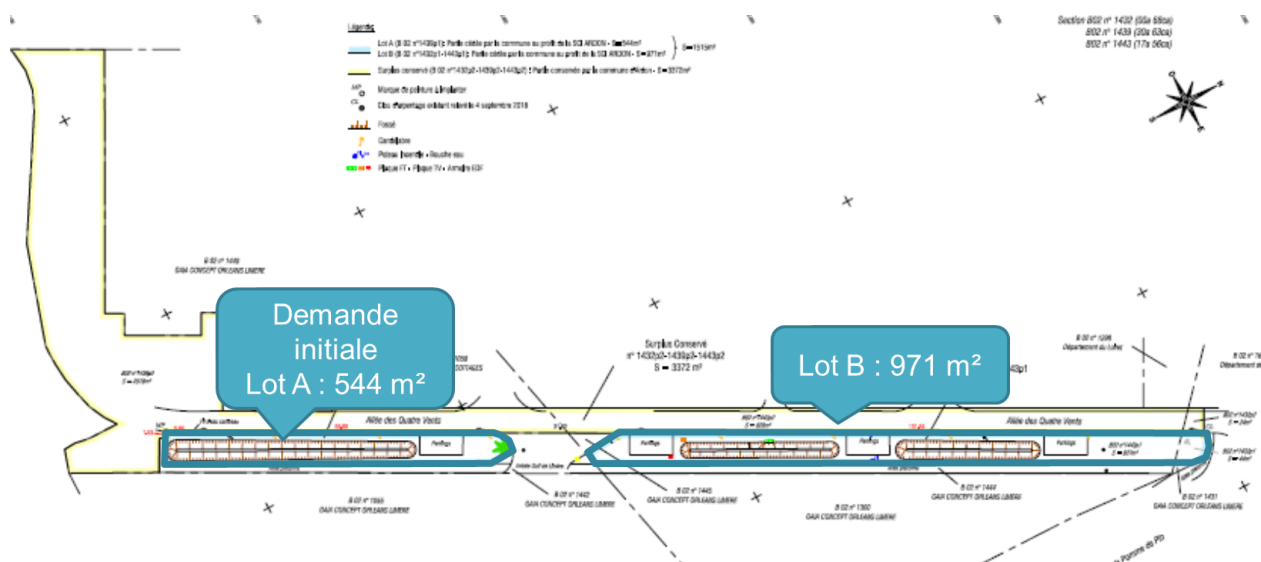
1.2.4 Vente d'une parcelle à l'hôtel Mercure

Délibération N° 2018-072

Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Guy LASNIER, Adjoint

Madame le Maire rappelle la demande reçue de l'hôtel Mercure, présentée en conseil le 19 mars, en vue de l'acquisition d'une parcelle communale de l'ordre de 500m², servant actuellement de fossé.

A l'occasion du bornage, la proposition d'acquisition a été revue de la façon suivante :



Madame le Maire indique donc que la surface totale à céder représente 1515m², au prix de 1.50 €/m², les frais étant à la charge de l'acquéreur, de même que le busage des fossés.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

APPROUVE la vente des parcelles B02 n°1439p1 d'une surface de 544m², et B02 n°1432p1-1443p1 d'une surface de 971m², au prix de 1,50 €/m² soit 2 272.50 €, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer les actes officiels

1.3 EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1 Débouchage des réseaux dans le lotissement La Noue

Délibération N° 2018-073

Rapporteurs : Elysa BLACHAIS-CATOIRE, Maire et André RAIGNEAU, Adjoint

Madame le Maire rappelle les dépenses engagées en urgence en début d'année pour déboucher les réseaux, ainsi que les dépenses qui ont été engagées par la suite :

Intervention débouchage = 1633.10 €

Abattage des arbres dont les racines étaient engagées dans les réseaux = 696 €

Inspection vidéo partielle = 2058 €

Le problème n'étant pas intégralement résolu, il reste à poursuivre l'élimination de toutes les racines dans les réseaux par fraisage, pose de manchettes pour réparer les canalisations et poursuivre l'inspection dans la partie non explorée.

La première phase de travaux ayant été réalisée par SOA, il est proposé que cette même société réalise les travaux de la seconde phase pour un montant de 6200 € HT.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

APPROUVE la finalisation des travaux de débouchage
AUTORISE le Maire à signer l'offre de SOA

1.4 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

1.4.1 Projet des Violons d'Ingres

Délibération N° 2018-074

Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Gaël VERRIER, conseiller municipal délégué

Dans le cadre d'un projet musical, l'orchestre symphonique « Les Violons d'Ingres » proposent la réalisation d'une représentation de leur spectacle musical « Le silence de l'opéra », ainsi que la découverte des instruments de l'orchestre pour les enfants de l'école. Le projet pédagogique consiste à la préparation de chants avec notre intervenante musicale, par la suite accompagnés par l'orchestre. L'orchestre proposera un concert ouvert à tous le vendredi 3 mai, au cours duquel les chants des enfants seront également présentés.

Le coût de l'intervention de l'association s'élève à 1300 €, dont 50 % pourraient être pris en charge par le département au titre du FACC (Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes).

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

APPROUVE le projet des Violons d'Ingres

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'orchestre

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FACC 2019.

1.4.2 Projet Ecole numérique 2019

Délibération N° 2018-075

Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Gaël VERRIER, conseiller municipal délégué

L'Education Nationale lance un nouvel appel à projets pour l'équipement des écoles rurales en matériel numérique innovant, permettant le financement des équipements à hauteur de 50% dans la limite de 7000 € de subvention.

Après avoir rencontré l'équipe enseignante et leur correspondant TIC (Technologies Informatiques et de Communication), le besoin en matériel a été recensé et un premier devis réalisé, d'un montant de 24 770 € HT. Ce devis nécessite toutefois d'être revu car le matériel semble surestimé par rapport aux besoins.

Les demandes de subventions sont à transmettre avant le 12 novembre, il est donc proposé de procéder à une demande de subvention pour le montant maximal.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil municipal :

APPROUVE le projet Ecole numérique pour 2019.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'offre dans la limite de 14 000 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'appel à projet ENIR2.

1.5 AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR

1.5.1 Contrat de fourniture d'électricité pour l'école

Délibération N° 2018-076

Rapporteur : ElysaBETH BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire présente la proposition reçue du fournisseur d'énergie, permettant de bénéficier d'un tarif de consommation fixe pour 3 années.

Ce même type de contrat pour la période 2016-2018, a permis à la commune d'économiser environ 1200 € par an, et de ne pas supporter les hausses tarifaires :

Evolution du marché de l'électricité depuis janvier 2012



Ainsi, l'offre proposée est basée sur un coût de 57,10 €/MWh.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil municipal :

APPROUVE la proposition de contrat faite par EDF

AUTORISE Madame le Maire à signer ce nouveau contrat

1.5.2 Extension du réseau ENEDIS pour le Domaine de l'Ardoux

Délibération N° 2018-077

Rapporteur : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire rappelle le montant du devis approuvé lors du conseil municipal du 31 janvier 2017, soit 19 606.96 € HT pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'électricité permettant de raccorder le nouveau lotissement.

Ce devis a été actualisé par ENEDIS à 19 660.72 € HT, soit une augmentation de l'ordre de 53 €...

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil municipal :

APPROUVE l'actualisation du devis ENEDIS représentant un montant de 19 660,72 € HT.

1.6 INTERCOMMUNALITE

1.6.1 Rapport annuel 2017 de la CCPS

Délibération N° 2018-078

Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

Outre le rapport annuel complet, disponible en ligne sur le site internet de la CCPS et de la commune, Madame le Maire et Monsieur ROCHE ont souhaité présenter plus particulièrement quelques points spécifiques marquants de la Communauté de Communes en 2017.

✚ En premier lieu, l'intégration de la commune de Jouy-le-Potier au périmètre de la communauté de communes des Portes de Sologne, modifiant la composition du territoire :

Le territoire :	(INSEE 2015)
•7 communes	
•Une superficie de 415,5 km ²	
•Densité (en habitants /km ²) 37	
•15 338 habitants	
•6 425 ménages	
•7 500 logements	

✚ Une évolution des statuts et des compétences :

Les compétences au 31 décembre 2017 :

Obligatoires :

- Aménagement de l'espace communautaire : SCoT, ZAC et SIG
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

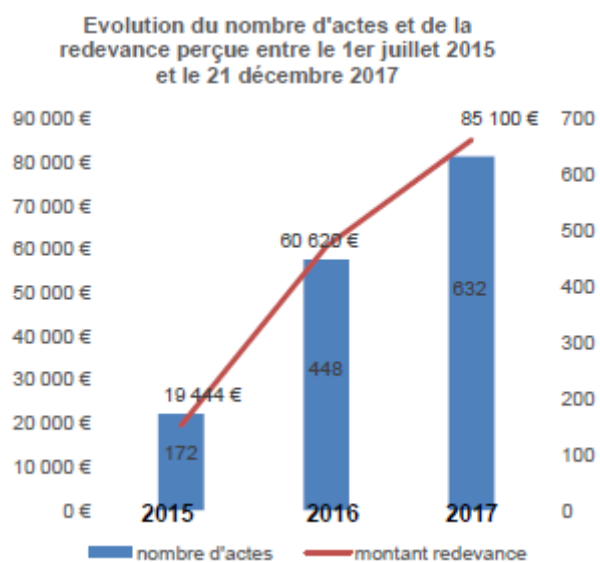
Optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Facultatives :

- Actions dans le domaine scolaire : second degré
- Prestations de Services
- Prévention : Service d'incendie et de Secours

- ✚ Le **service urbanisme** est de plus en plus sollicité, autant pour l'instruction que pour la pré-instruction des dossiers :

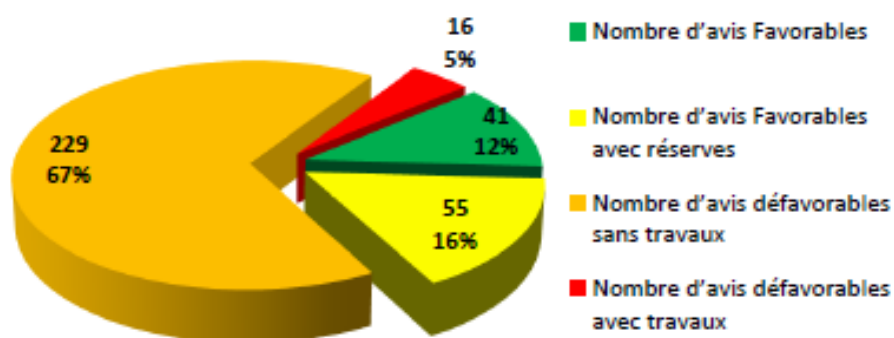


- ✚ Le **développement économique** sur le territoire passe par l'organisation de forums. Le troisième forum des entreprises en avril, et le premier forum pour l'emploi, organisé en septembre à La Ferté Saint Aubin a permis de réunir une quarantaine d'entreprises et plus de 700 demandeurs d'emploi.

- ✚ En **matière sociale**, la CCPS a subventionné 5 associations à caractère social (Aide à domicile, soins à domicile, mission locale, CLIC et CILS), pour un montant de 71 000 €.

- ✚ Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a procédé à 408 installations contrôlées, dont 341 en état de fonctionnement :

Bilan des visites de bon fonctionnement en 2017



✚ Enfin, l'année 2017 a été marquée par l'ensemble des travaux du **complexe aquatique** en vue surélever et d'étendre le bâtiment technique. De gros investissements ont été réalisés pour permettre sa réouverture en début d'année 2018, l'organisation d'une importante campagne de communication, notamment autour du changement de nom de l'équipement, désormais appelé « Le Cube ».

Le rapport annuel 2017 de la Communauté de communes est disponible à la consultation en mairie.

Après quelques discussions, le conseil municipal, à l'unanimité :
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2017 de la CCPS.

2. INFORMATIONS

◆ **Projet MAM/pôle santé**

Après la consultation de 4 cabinets d'architectes, 3 réponses ont été reçues dans les délais et recevables. La CAO, réunie le 9 octobre, a retenu le cabinet L'HEUDE & L'HEUDE, pour un montant d'honoraires de 34 335 € HT, soit 9,8 %.

◆ **Travaux du château d'eau**

Compte tenu du retard de mise en service du coffret électrique de chantier, il est finalement préférable de commencer les travaux par le ravalement extérieur, les travaux intérieurs seront ensuite réalisés à partir du 7 janvier, permettant d'éviter tout risque de coupure d'eau pendant la période des fêtes de fin d'année.

◆ **Diagnostic des réseaux d'eau potable**

Une semaine de surveillance du réseau d'eau est en cours actuellement, et une nocturne est prévue la nuit du 17 au 18 octobre, avec la réalisation de coupures d'eau afin de détecter les éventuelles fuites sur le réseau.

◆ **Chemins communaux – phase 2**

Monsieur LASNIER a recensé 2 nouveaux chemins qui pourraient faire l'objet d'une procédure d'aliénation. Le premier inclus dans la propriété de l'INRA, et le second dans celle de THALES. Par ailleurs, l'aliénation de l'ancien chemin de La Touche pourrait être engagée dans cette même phase. Une relance sera faite préalablement auprès de Département.

◆ Visite du Département sur le CV5

Suite à la déviation opérée dans le cadre des travaux du carrefour de la RD15/RD2271, le CV5 a été fortement endommagé en raison de la forte hausse des flux de circulation. Le Département a donc repéré les principaux nids de poule à reboucher et les bas-côtés à reprendre. Les services ont également conseillé de limiter cette route à 70 km/h et de la limiter aux 3,5T. Les travaux seront réalisés fin octobre.

◆ Fermeture de la RD7

Pour réaliser les travaux de reprise nécessaires sur le pont de l'autoroute, la RD7 sera fermée entre Jouy-le-Potier et Ardon pour une période de 4 semaines à partir du 12 novembre (informations disponibles sur le site internet www.ardon45.fr). La déviation est prévue par La Ferté Saint Aubin. Des aménagements seront prévus aux entrées du CV5, afin d'éviter les mêmes désagréments que lors de la précédente déviation.

◆ Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT

Décisions	Objet	Montant TTC
2018-DDM025 du 01/10/18	Réfection chemin de Buglain: <i>STPA</i>	1 860,00
2018-DDM026 du 08/10/18	Reprise gouttière et toiture sur hangar: <i>PESCHOT Couverture</i>	1 723,80
2018-DDM027 du 11/10/18	2 barnums + gouttière : <i>PLISSON</i>	2 700,96

Décision de Non Prémption

2018-DNP031 du 01/10/2018	Parcelle AC 129 (32a32ca) : 27 clos de la Faisanderie
---------------------------	---

◆ Agenda

Conseils municipaux	19 novembre 17 décembre
Dîner Noël des conseiller municipaux	8 décembre
Arbre de Noël élus/agents	20 décembre

Aucune autre question diverse n'étant abordée et l'ordre du jour étant désormais épuisé, Madame le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 23h40.